

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

14 NOVEMBRE 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Demande de subvention
au STIF pour les travaux
de mise en accessibilité
des quais de bus**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 18 novembre 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 15 novembre 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 novembre 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 14 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 7 novembre deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Madame GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY
Madame ROCCHETTI à Mme RICHARD
Monsieur PERRAULT à Monsieur SOLIGNAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU

Secrétaire de séance :

Monsieur ROUSSEAU

N° DE DOSSIER : 13 F 05

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU STIF POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES QUAIS DE BUS

RAPPORTEUR : Madame MAUVAGE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye compte 81 quais de bus destinés à faciliter la montée et la descente des voyageurs. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a donné 10 ans aux différents acteurs pour adapter leurs réseaux de transport à l'accès aux personnes à mobilité réduite (P.M.R.).

Pour rendre les différentes lignes desservant le territoire accessibles aux PMR, ces quais doivent répondre à certaines normes, notamment de déclivité, de largeur de passage, de signalétique et de hauteur adaptées aux différents handicaps.

Le Syndicat des Transports d'Île-de-France (S.T.I.F.) participe au développement de l'accessibilité des réseaux routiers des collectivités de son ressort en finançant les travaux de mise aux normes à hauteur de 75% de leur montant, le reste étant à la charge du maître d'ouvrage.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a programmé la mise aux normes de dix quais de bus pour l'année 2014 :

- Place Royale (ligne R3 et R5),
- Sainte-Catherine (ligne R1),
- Fourqueux (ligne R3)
- 4 chemins (ligne R3, dans les 2 sens)
- Pontel (ligne R3, dans les 2 sens)
- Nicot (ligne R1, dans les 2 sens)
- Gare du Bel Air (ligne R1)

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise aux normes P.M.R. de dix quais de bus et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du S.T.I.F. afin de financer ces travaux.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la mise aux normes PMR des 10 quais bus susmentionnés,

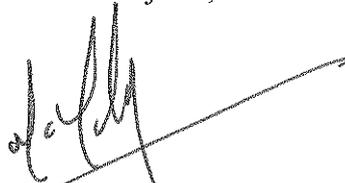
ACCEPTE de porter la maîtrise d'ouvrage des aménagements à réaliser,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2014,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du STIF et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines